

Commission Paritaire Nationale Formation (CPNF)

En préambule :

La fiche « Prévenir et traiter l'insatisfaction et gérer les tensions dans le cadre de la relation de service » sera traitée en novembre.

FO rejoint les autres OS pour que les synopsis soient intégrés dans les fiches de formation.

1

1/ Approbation des PV des réunions CPNF à l'unanimité :

- 4 septembre 2024
- 5 septembre 2024

2/ Recueil d'avis sur l'action de formation :

✧ « Actualiser ma pratique du tutorat »

L'accord relatif à la formation professionnelle signé le 18 juillet 2023 réaffirme la place centrale du tutorat dans l'intégration et le développement des compétences des agents de France Travail. Il formalise et encadre le dispositif du tutorat. France Travail souhaite renforcer le recours au tutorat interne et développer la professionnalisation de la fonction tutorale. Cette formation s'inscrit dans cette démarche.

Public : Tuteur formé en interne / 1 jr en présentiel avec un formateur interne

Formation prévue en octobre 24

Les avis :

Pour : FO, CFDT, CGT, FSU, SNAP, UNSA, CFTC, CGC, Direction

Abstention :

Contre :

3/ Information sur les actions de formation

✧ « Formation-action stratégie d'intégration »

Cette formation-action vise à permettre à des équipes de direction, accompagnées d'autres membres de leurs équipes, de renforcer leur capacité à pouvoir appréhender de manière simple et concrète une stratégie d'intégration pour toute évolution portée par des programmes nationaux ou toute autre évolution au regard des spécificités internes et externes de leur contexte d'agence, de territoire ou de service.

Public : Equipe de Direction réseau (dont référent métier), conseillers, chargés de mission

Durée : 1,5 jr avec Adecco training et des formateurs occasionnels

Question FO :

Pourquoi dans le public, il y a les conseillers (formation management) ?

Combien d'agents seront concernés par cette formation ?

A l'issue de la formation, est ce que les conseillers et les équipes de direction animeront des ATE en interne en présentant les enjeux de la transformation ?

Rejoignez-nous !



La délégation FO : Isabelle MARLETTA et Gérard GRONDIN

<https://fo-france.travail.fr> Contact : syndicat.fo@france-travail.fr

Adhérez



Réponse direction : c'est une formation-action pour accompagner les équipes sur mise en œuvre de la Loi plein emploi, comment les accompagner dans la méthodologie sur les orientations stratégiques, c'est une continuité de la performance par la confiance. Début août, l'agence de Grenoble a suivi un premier pilote (8 ELD et 2 conseillers), la direction a voulu associer l'ensemble des collègues (mixité) dans cette démarche de stratégie d'intégration. Pour les conseillers, c'est uniquement sur la base du volontariat.

Sur le mode de mobilisation, il y aura une articulation avec Adecco training et les formateurs occasionnels (40) qui seront mobilisés pour cette formation.

La direction va rajouter dans les publics, le DT et le DTD.

✧ Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans son management »

Cette formation permet aux managers d'acquérir les connaissances essentielles sur le sujet, et de les mettre en action dans la prévention des risques professionnels. L'accord sur la Qualité de la Vie au Travail (QVT) de 2022 réaffirme l'importance de la prévention des risques psychosociaux comme élément incontournable de la QVT, la nouvelle méthode d'évaluation des risques psychosociaux mise en œuvre au sein de France Travail prévoit un rôle accru des managers dans la prévention des risques psychosociaux : ils sont au centre de l'évaluation de ces risques et de leur prévention.

Public : Tout manager

Durée : 1,5 jr dont 1 jrs en présentiel et 0,5 jr en distanciel

Question FO :

Pourquoi les objectifs pédagogiques et opérationnels sont différents par rapport à la fiche précédente ?

Devront-ils suivre la formation pour « Tout manager » à l'issue ?

Est-ce que le manager local devient le seul pilote des RPS en région ?

Durée : 1 jr en présentiel pour appréhender la QVT sur un sujet d'une telle importance, c'est peu, **FO** pense qu'il était judicieux de réévaluer le module à 2 jrs.

Réponse direction : Cette formation est une réponse à la demande du service QVT, sur la mise en œuvre d'un module pour les managers.

D'autres modules sont prévus (les obligations des managers). Il fallait différencier les 2 modules sur la QVT (managers et managers intermédiaires). Des modalités communes pour le e-learning.

Sur la durée, on reste sur 1,5 jrs car un autre produit sur la santé mentale devrait sortir pour les managers.

✧ « Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans son management - Parcours Essentiel Manager Intermédiaire »

Cette formation permet aux managers intermédiaires en parcours Essentiel d'acquérir les connaissances essentielles sur le sujet, et de les mettre en action dans la prévention de ces risques. L'accord Qualité de la Vie au Travail (QVT) de 2022 réaffirme l'importance de la prévention des risques psychosociaux comme élément incontournable de la QVT, la nouvelle méthode d'évaluation des risques psychosociaux mise en œuvre au sein de France Travail prévoit un rôle accru des managers dans la prévention des risques psychosociaux : ils sont au centre de l'évaluation de ces risques et de leur prévention.

Public : Manager intermédiaire

Prérequis : Suivre le e-learning sur la prévention des RPS

Durée : 1 jr en présentiel dans le cadre du parcours de prise de fonctions

Rejoignez-nous !



La délégation **FO** : Isabelle MARLETTA et Gérard GRONDIN

<https://fo-france.travail.fr> Contact : syndicat.fo@france-travail.fr

Adhérez



Question *FO* :

Pourquoi les objectifs pédagogiques et opérationnels sont différents par rapport aux deux fiches ?

Devront-ils suivre la formation pour « Tout manager » à l'issue ?

Durée : 1 jr en présentiel pour appréhender la QVT sur un sujet d'une telle importance, c'est peu, *FO* pense qu'il est judicieux de prévoir 2 jrs.

La durée du e-learning est de 1h30 et l'autre sur une demi-journée

Pourquoi une date de début en mars 2025 ?

Réponse direction : Formation prévue à l'UM, permettre aux managers d'échanger avec les autres managers des autres régions.

3

✧ « Prendre en compte les dimensions de la santé mentale dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi »

La circulaire ministérielle de février 2022 entend renforcer les compétences et les ressources disponibles au sein des services publics pour apporter un soutien aux personnes confrontées à des troubles de santé mentale. Cette formation vise à permettre aux agents de France Travail de partager une définition commune de la santé mentale et de ses enjeux, et d'être en capacité d'apporter des réponses.

Public : Agents de France Travail en contact avec le public souhaitant être sensibilisés sur la thématique

Durée : 2 jrs en présentiel à l'interne

Question *FO* :

FO rappelle que les conseillers de FT ne sont pas des psychologues et encore moins des AS.

Revoir la formulation du public.

Est-ce que cette formation est en lien avec le E-learning sur les expressions d'intention suicidaire (EDIS) ?

Combien d'agents sont concernés par cette formation ?

Est-ce que les formateurs ont eu une appropriation sur le sujet ?

Réponse de la direction : Un module de sensibilisation sur la santé mentale qui vise à interagir face à des signes. Prendre en compte ces signes et orienter les DE vers les structures adéquates. Ce n'est pas la mission du conseiller de diagnostiquer.

Cette thématique n'est pas compliquée pour les formateurs qui animent déjà certains modules en ce sens. Un déploiement de la formation sur 3 ans afin de toucher l'ensemble des collègues (43 000 agents). Les données sur le Covid seront enlevées de la fiche.

6 cas d'usage

✧ « Conduire un entretien de positionnement d'un candidat sur une opportunité d'emploi »

Cette formation permet aux conseillers CDE et CDDE de se professionnaliser à la conduite de l'entretien de positionnement, de renforcer leurs compétences et leur coopération, afin d'intensifier l'intermédiation entre les candidats et les recruteurs.

Public : Conseillers CDE et CDDE

Durée : 2 jrs en présentiel à l'interne

Question *FO* :

Concernant le public : est-ce que c'est un parcours pour les nouveaux conseillers, et est-ce que c'est une formation obligatoire ?
Est-ce que c'est une fiche revisitée ?

Le terme « professionnaliser à la conduite d'entretien » ne convient pas. Intégrer les REA dans le public.

Rejoignez-nous !



La délégation *FO* : Isabelle MARLETTA et Gérard GRONDIN

<https://fo-france.travail.fr> Contact : syndicat.fo@france-travail.fr

Adhérez



Réponse de la direction : Cette fiche remplace la fiche « conduire un entretien d'embauche au bénéfice du candidat », fiche qui a évolué afin de permettre au conseiller CDDE de suivre cette formation. Formation qui sera vue dans le parcours des conseillers. Ce n'est pas un acte métier du REA.

4/ Actions de formation à venir

Support : pas de fiche

Relation service : formation sur les fraudes (contrôleur et auditeur)

5/ Point d'étape du programme Académie France Travail

C'est dans le cadre de la loi Plein emploi que l'Académie France Travail se met en place à destination de tous les agents de France Travail, mais aussi de tous les partenaires du réseau pour l'emploi. Parmi les multiples chantiers de la transformation, cette plateforme s'inscrit dans « les communs » que France Travail a eu pour mission de développer. Elle est opérationnelle depuis le 23 septembre 2024.

- Pour les agents France Travail, une connexion automatique via PCM
- Pour les partenaires, une connexion :
 - via un conventionnement auprès de nos partenaires
 - ou sur demande individuelle d'un salarié via la création d'un compte sur la plateforme.

A noter : pour les salariés de France Travail, la suppression, au 1^{er} janvier 2025, de l'e-université qui se verra remplacée par l'Académie France Travail... Donc, fini le quota de 15h00 par an !

A ce jour, que nous propose la plateforme Académie France Travail ?

- ☞ 50 modules disponibles (dont 30 propres à France Travail et 15 émanant des partenaires)
- ☞ Des modules *e-learning* ou *micro-learning*, accessibles en ligne sur n'importe quel ordinateur, 7 jours/7 et 24H/24 + 4 modules proposés en présentiel (et bientôt des *playlist* de formation sur smartphone !).

Et puisque demain la plateforme Académie France Travail sera ouverte aussi bien aux agents de France travail qu'à tous les salariés du réseau pour l'emploi, **FO** s'enquiert bien évidemment des impacts qu'il y aura sur l'activité du campus : un renforcement de formateurs permanents et occasionnels est-il prévu ? Les salles de formation seront-elles suffisantes ?

Selon la Direction, les campus arrivent actuellement à s'organiser pour délivrer les formations aux partenaires. Il est prévu un 2^{ème} lot de formations et la mise en place d'une communauté de partage.

6/ Questions diverses

Calendrier prévisionnel CPNF 2025 :

08/09 janvier : CPNF	20 mars : Orientations formation
30 janvier : Orientations formation	02/03 avril : CPNF
12/13 février : CPNF	06/07 mai : CPNF
25 Février : Orientations formation	04/05/ juin : CPNF
05/06 mars : CPNF	09/10 juin : CPNF

Campagne de télétravail : revoir la codification de HQ lorsqu'on est en formation en télétravail (rappel sera fait en région).

Revoir l'offre de formation des psychologues du travail/ La direction métier travaille sur des fiches à destination de ce public.

Formation des RP : pas de déploiement en région / A vérifier auprès de la direction métier

Fermeture des agences les après-midi pour effectuer les e-learning sur la Loi Plein emploi et l'outil socio diagnostic / c'est un temps d'appropriation pour le collectif.



La délégation **FO** : Isabelle MARLETTA et Gérard GRONDIN

<https://fo-france.travail.fr> Contact : syndicat.fo@france-travail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez

